



# **ANTIPOLIS CUP-NAPOLEON**

# **INSTRUCTIONS DE COURSE**

12, 13 et 14 septembre 2025

Grade 5A

ANTIBES - Côte d'Azur

# Société des Régates d'Antibes

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1. La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

# 1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) (IRPCAS) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, de l'heure légale du coucher du soleil (19h47) à l'heure légale du lever du soleil le lendemain (07h08) Ces valeurs sont valables pour toute l'épreuve

# 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

# 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information situé au club house de la SRA
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF CANAL 6

# 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

#### 5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club house
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

# 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Briefing skipper obligatoire avec émargement : vendredi 12 septembre à 17h au club house
- 6.2 Dates des courses le vendredi 12 septembre, signal d'avertissement à 19h locales

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

#### 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Toutes Classe Osiris : Flamme 1
Toutes classes IRC : Pavillon Rose

# 8. ZONES DE COURSE

La zone de course est située entre Antibes et l'ile de Porquerolles

#### 9. LES PARCOURS

9.1 Départ dans la baie de la Salis, laisser l'île de Porquerolles sur tribord, arrivée devant la Gravette à Antibes

Les lles de Lérins et la balise des moines doivent être laissées à terre à l'aller et au retour II est interdit de naviguer entre la Grenille et la pointe Bacon

Navigation libre autour des Iles du Levant, Bagaud et Port-cros

Longueur du parcours : 120 milles nautiques

#### 10. MARQUES

- 10.1 Marque de départ : bateau comité et bateau viseur, portant chacun un pavillon orange sur un mât, mouillés dans la baie de la Salis à Antibes, ou à proximité immédiate
  - Marque de dégagement : bouée cylindrique rouge
  - Marques d'arrivée : une bouée rouge (A) pouvant montrer un éclat lumineux la nuit dont la position approximative est 43°35',02 N et 007°08',23 E qui devra être laissée à tribord
- 10.2 De nuit, les marques d'arrivée pourront porter un feu scintillant à éclats blanc sur la bouée, et le mat situé sur le comité, un gyrophare orange

## 12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

# 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Non applicable

#### 14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée. En cas de conditions météorologiques trop défavorables
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

# 15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 La RCV 44.1 n'est pas modifiée
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM,



15.3 Une infraction à la partie B de la section II du RIPAM (IRPCAS), dans un incident entre concurrents devra être considérée comme une infraction au chapitre 2. La RCV 44.1 s'appliquera

#### 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 L'heure limite pour finir la course est fixée au dimanche 14 septembre à 16h pour toutes les classes

#### 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club house
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au Club house. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

#### 18. CLASSEMENT

- 18.1 1 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL pour les Osiris et selon le système temps sur temps pour les IRC
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront publiés au tableau officiel d'information, au plus tard au moment du briefing skipper.

#### 19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 Emargement de départ (Papier) [DP][NP] Un briefing skipper se déroulera le vendredi 12 septembre à 17h. au club house de la SRA et l'émargement de la feuille de départ est obligatoire entre 16h00 et 17h30, au club house de la SRA, sous peine de classement DNC.
- 19.2 Émargement Arrivée (Google Form)
  - [DP][NP] Chaque skipper doit renseigner impérativement le formulaire GForm d'Emargement d'Arrivée en utilisant le QR code au plus tard 2 (deux) heures après l'heure d'arrivée et comprendre :
    - Le numéro de voile
    - Le nom du bateau
    - L'heure de passage de la ligne
    - La déclaration sur l'honneur de non-utilisation du moteur comme moyen de propulsion (rappel de la RCV 2)
    - La déclaration éventuelle d'abandon, son motif et la destination envisagée
- 19.3 Veille : chaque bateau doit assurer une veille permanente sur les canaux VHF 16 / 06 durant toute la course.
- 19.4 Abandon [DP][NP]: Tout bateau qui abandonne doit le signaler IMPERATIVEMENT et le PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE au comité de course et au P.C. course, par tout moyen possible (VHF, GSM, Google form). Il signalera impérativement sa destination, le motif de l'abandon, et s'il a contacté le CROSS ou a l'intention de le faire. Si un coureur n'a pas satisfait aux obligations des articles 19.2, 19.3 et/ou 19.4, le comité d'organisation demandera le remboursement des frais occasionnés par les opérations de recherches déclenchées et pourra envisager une interdiction d'inscription aux régates futures envers les contrevenants.

## 19.5 Sécurité pour les équipages en solitaire [DP][NP]

La régate étant ouverte aux équipages en solitaire, il est demandé à ces derniers



- de porter un gilet de sauvetage 150 Newton de la sortie du port, puis tout le long de la course jusqu'au retour au port.
- de porter une VHF portable étanche allumée sur le canal 6 clipsée sur le gilet de sauvetage.
- de porter une lampe flash homologuée sur le gilet et une petite lampe torche étanche dans la poche.
- de disposer sur leur bateau des lignes de vie à poste.
- d'avoir une assurance en responsabilité civile en vigueur pour la régate, y compris en solitaire (courses de plus de 100 milles)
- Transpondeur AIS en mode émission en permanence de la sortie du port à la l'arrivée du bateau et/ou accusé de réception de l'abandon du bateau

# 19.6 Sécurité pour les équipages en double [DP][NP]

La régate étant ouverte aux équipages en double, il est demandé à ces derniers

- Transpondeur AIS en mode émission en permanence de la sortie du port à la l'arrivée du bateau et/ou accusé de réception de l'abandon du bateau
- 19.7 Contact comité, organisation, et autres numéros d'urgence



QRCode pour déclaration d'arrivée et abandons

COMITE de COURSE V.H.F. canal 06

GSM +06.60.16.12.97

RAPPEL SECURITE

- CROSS : VHF 16 ou GSM 196 - CROSS (La Garde) +33 494 611 616

- 19.7 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque
- 19.8 Utilisation du bout dehors : sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker

# 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.



# 21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 90 minutes avant son signal d'avertissement.

# 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon de la SRA

#### 23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent être déclarés à l'organisation et identifiés

# 24 EVACUATION DES DETRITUS

- 24.1 La RCV 47 s'applique
- 24.2 Il sera interdit à tout concurrent et membre d'équipage de jeter quoi ou d'évacuer que ça soit à la mer que cela soit biodégradable ou pas, ceci en extension des règlements MARPOL.
- 24.3 En cas d'infraction, une pénalité sera appliquée à discrétion du comité de réclamation pouvant aller jusqu'à la disqualification.

# 25 EMPLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port

# 26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

#### 27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

#### 28. PRIX

Des prix seront distribués dimanche 14 septembre à 18h au club house, au moins aux trois premiers de chaque regroupement de classe

L'Annexe de prescription de la FFVoile en vigueur aux Règles de course à la voile 2025-2028 s'applique

#### ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Dominique GENIAUX Président du jury : Peter LAMASS



# ANNEXE ZONES DE COURSE ANNEXE PARCOURS



# **ANNEXE ARRIVEE**



